Image not found or type unknown

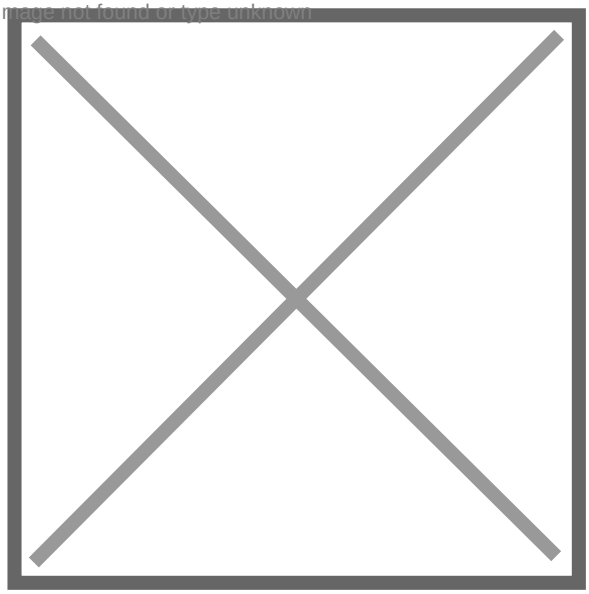

Harcèlement du propriétaire vers le locataire

Par **cuzacq**, le **17/09/2010** à **17:40**

Bonjour,
Mon propirétaire a installé son neveu au dessus de chez moi et à partir de ce moment notre vie a été un enfer. Sans activité, il s'est donné pour objectif de nous harceler ma fille et moi. Installée de puis près de 18 ans dans cet appartement parisien j'ai du finalement déménager il y a 3 mois en banlieue. je précise que j'élève seule ma fille et le préjudice est énorme : perte de surface de 20 m2 - Dépression pour ma fille et moi...
Ce que je n'ai pas compris, j'ai alerté le prpriétaire qui a soutenu son neveu en retournant la situatioon et m'a menacée d'expulsion, j'ai pris un avocat qui n'a pas été très efficace, la police n' a pas pris au sérieux ma demande. Le calvaire a duré 3 ans 1/2. J'ai perdu beaucoup d'argent. J'ai un dossier complet, lettres de témoignages, de mon avocat, courrier au syndic
Que puis-je faire à ce stade, pourquoi ces personnes mlhonnêtes qui voulaient certainement récupérer mon appartment se sont acharnés sur ma fille et moi en tte liberté et sans aucune sanction. C'est inacceptbale. On peut agir ainsi en tte impunité ? Je vous écris car ma fille va très mal car elle a mal vécu cette expérience épouvantable. Merci de votre aide.

Par **mimi493**, le **17/09/2010** à **17:44**

Maintenant que vous êtes partie, je vois mal comment vous pourriez prouver quoi que ce soit. Il fallait porter plainte auprès du procureur de la république en cas d'infraction pénale ou porter l'affaire au civil pour trouble anormal du voisinage autant contre le neveu que contre le bailleur

Par **cuzacq**, le **20/09/2010** à **10:18**

C'est un peu facile. On peut donc décider de harceler une personne pour la faire partir et ne pas être puni par la loi.
Le commissarita et l'avocat ne m'ont pas proposé de porter plainte, j'ai été très mal conseillée....

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés